



# REX maîtrise foncière

29 juin 2017

Webinaire Energie Partagée

# Démarche proposée 1/2

1. Visiter les lieux avec le propriétaire
2. Etablir un avant-projet sommaire
3. Le faire valider par le propriétaire
4. Etablir un projet d'acte engageant :
  - Convention d'occupation temporaire pour une collectivité
  - Promesse de bail avec projet de bail pour un propriétaire privé

# Démarche proposée 2/2

## 5. Le faire signer :

- Pour les collectivités : voté en conseil, contrôle de légalité par la préfecture, signé par le représentant légal
- Pour les propriétaires privés : promesse de bail paraphée et signée avec en PJ l'APS et le projet de bail paraphé.

# Pour aller plus loin 1/2

Il vaut mieux avoir tous les feux au vert  
avant de déposer la DP :

1. Accord de l'ABF si le projet est dans le périmètre de protection d'un bâtiment classé
2. Présentation à l'architecte conseil (avis consultatif)

# Pour aller plus loin 2/2

S'il s'agit d'un ERP avant de déposer le dossier AT :

1. Se procurer et appliquer la doctrine PV du SDIS
2. Présenter le projet aux pompiers.